



REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2009

Thème adulte : « Plumages d'oiseaux »

Le plumage d'un oiseau fait de lui un être vivant, unique, il est utile et esthétique ; voici l'occasion de le mettre en scène en le photographiant.

Thème enfants & adolescents : « Les oiseaux de nos parcs et jardins »

Chaque année, les oiseaux viennent trouver refuge et nourriture dans nos parcs et jardins ; voilà une belle occasion pour les photographier.

- ❖ **Le concours est ouvert** à tous les photographes amateurs et professionnels de tous les pays et de tout âge. Sont exclus les organisateurs et les membres du jury du Festival de la Camargue et du Delta du Rhône.

Les catégories sont :

- Adultes
- adolescents entre 12 et 17 ans
- enfants de moins de 12 ans

- ❖ **Pour participer**, il suffit d'envoyer deux photos **avant le 10 avril 2009** à l'adresse suivante :

Festival de la Camargue et du Delta du Rhône

Concours Photo

1 rue Edouard Herriot

13 230 Port-Saint-Louis-du-Rhône

- ❖ **Au dos de chaque photo précisez obligatoirement :**

- vos coordonnées (Nom, adresse, téléphone, e-mail)
- la catégorie dans laquelle vous vous trouvez.
- Si besoin précisez la position de la photo (haut ou bas)

Toutes photos ne mentionnant pas ces informations, ne seront pas retenues.

- ❖ **Seules seront retenues** les photos d'oiseaux en liberté en rapport avec le thème et prises en milieu naturel.

❖ **Photos présentées au concours :**

- Tirage sur papier photo (Attention, il est strictement interdit d'envoyer des négatifs ou des diapositives).
- Format 20x30 cm obligatoire
- Photo sans marge, non montée et non encadrée.
- Dans le cadre de photographie numérique, les retouches importantes des images ne sont pas admises.

Toute œuvre non conforme à ces données sera hors concours

❖ **Chaque participant** pourra présenter un maximum de 2 photographies.

❖ **Ne mettez dans** l'enveloppe que l'envoi qui concerne le concours (pas de question,...).

❖ **En cas de présence** sur la photo de tout ou partie privé (image, propriété,...), une autorisation signée de ces parties privées devra être jointe à votre envoi.

❖ **Une présélection des photographies** envoyées, sera effectuée par le jury, composé de membres de l'association du festival, de professionnels de la photo animalière ainsi que de membres choisis.

Les photos présélectionnées seront mises sous-verre et exposées pendant toute la durée du Festival (du 1^{er} au 6 mai 2009).

❖ **C'est au sein de cette présélection** que les gagnants pour chacune des catégories seront désignés par le jury. Le jury choisit les images en fonction de critères artistiques et techniques propres au concours.

❖ **Les décisions du jury sont sans appel.**

❖ **Les Prix :**

- 3 prix seront attribués pour chacune des catégories.
- 1 prix spécial du Jury
- 1 prix du public (*pendant l'exposition, les festivaliers pourront voter pour la photo de leurs choix. La photo qui aura reçu le plus grand nombre de vote sera déclarée lauréate du prix du public.*)
- Le prix « Ouest Provence », qui récompensera la meilleure photo (toute catégorie confondue) présentée par un photographe habitant sur le territoire de Ouest Provence. La photo ne doit pas être classée lauréate.

Les prix sont offerts par l'association du Festival, par les partenaires et par les sponsors qui voudront bien encourager le concours photo par leur dotation.

❖ **A gagner :**

- Une paire de jumelle 10x40 BT CONQUEST, d'une valeur de 1 112€ (dotation Carl Zeiss, 60 route de Sartrouville, F- 78 230 LE PECQ, www.zeiss.fr)
 - Trophée du Festival de la Camargue et du Delta du Rhône, d'une valeur de 300 €
 - Dotation Nature & découverte
 - Abonnements aux magazines Terre Sauvage, Wapiti
 - Dotations Regard du Vivant : Balade d'observation des baleines et dauphins
Stage photographique en affût « Guêpier d'Europe »
- ❖ **Les résultats seront annoncés** lors d'une remise des prix officielle pendant la semaine du festival. A la suite de la remise des prix, les résultats seront communiqués par voie de presse écrite ou orale et présentés sur le site web de l'association du Festival de la Camargue et du Delta du Rhône. Le palmarès sera adressé à tous les concurrents lors du retour des photos.
- ❖ **Pour récupérer ses photos**, il faut joindre impérativement une enveloppe timbrée et libellée à vos nom et adresse.
- ❖ **Toutes les photos sélectionnées** et primées resteront aux archives de l'association et pourront constituer une exposition itinérante à but non lucratif. L'association s'engage à mentionner le nom de l'auteur de la photographie de façon apparente.
- ❖ **Tous les participants autorisent** gracieusement les organisateurs du Festival et l'association à reproduire éventuellement leurs œuvres pour les nécessités de l'exposition, de la promotion et de la présentation de l'association du festival (médiat, articles de presse, expositions, internet...) et ce à but non lucratif. Une photo choisie parmi les expositions du Festival pourra servir de visuel lors des prochaines campagnes du Festival de la Camargue et du Delta du Rhône. L'association s'engage en contre partie à citer le nom de l'auteur et à ne pas faire d'autre utilisation de l'œuvre sans son accord préalable.
- ❖ **En dépit de tout le soin apporté** au traitement des photos, le jury et l'association du Festival de la Camargue décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration et ce, quelle qu'en soit la cause.
- ❖ **L'association du Festival de la Camargue et du Delta du Rhône** ne saurait être tenue pour responsable si par suite de force majeure ce concours devait être modifié, reporté ou annulé.
- ❖ **Pour la cohérence de ce concours**, un nombre minimum de participants est fixé par l'association. Dans le cas où ce chiffre ne serait pas atteint, le concours serait automatiquement annulé.

En participant à ce concours, le photographe s'engage à faire preuve d'un comportement respectueux envers les espèces photographiées. Seront refusées les photos mettant en scène la faune et la flore domestique ou découlant d'une intervention humaine : captivité, dérangement (prises du nid...)

En participant à ce concours, le photographe déclare être en possession des droits des images présentées et accepte pleinement et entièrement ce présent règlement

La remise des prix se déroulera le samedi 2 Mai à 16h au Village de l'oiseau à Port-Saint-Louis-du-Rhône.